

E 6034

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 février 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 février 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 février 2011
(OR. en)**

5267/11

**INST 18
CMPT 2**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre
de la Cour des comptes

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,
paragraphe 5,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du ... 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Hubert WEBER, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission, qui prend effet le 1^{er} janvier 2011.
- (2) Il y a lieu dès lors de procéder à son remplacement, pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

D^r Harald WÖGERBAUER est nommé membre de la Cour des comptes pour la durée du mandat de M. Hubert WEBER restant à courir, à savoir jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
